



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 novembre 2025  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Cinquante et unième session**  
Genève, 19-30 janvier 2026

## **Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Saint-Kitts-et-Nevis**

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



## I. Introduction

1. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis continue de redoubler d'efforts pour promouvoir et protéger les droits de l'homme de ses citoyens et de ses résidents. Il est donc fier de présenter les évolutions de la situation des droits de l'homme dans le pays depuis sa participation au troisième cycle de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2021, d'exposer les difficultés rencontrées et d'œuvrer à nouer des partenariats pour les futurs projets et programmes relatifs aux droits de l'homme.

## II. Méthode

2. Les directives générales relatives à l'établissement de rapports au titre de l'Examen périodique universel ont été utiles aux fins de l'élaboration du présent rapport national, soumis dans le cadre du quatrième cycle de l'EPU.

3. Le présent rapport est le résultat de consultations menées par le Ministère des affaires étrangères avec le soutien du mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi, institution intergouvernementale établie en 2018. Ce mécanisme rassemble le Ministère des affaires étrangères, qui en assure la présidence, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la justice et des affaires juridiques, le Ministère du travail, le Ministère du développement social et des questions de genre, le Ministère de la sécurité nationale, le Ministère de la santé, le Ministère du développement durable et le Ministère de la jeunesse, de la vieillesse et des handicaps.

4. Les membres initiaux du mécanisme ayant quitté le système ou été transférés dans d'autres services, il fallait faire mieux connaître le mandat du mécanisme auprès des secrétaires permanents et des chefs de départements au mandat du mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi et afin qu'ils désignent un représentant compétent pour siéger au sein de cette institution. Le Ministère a organisé un atelier de formation des formateurs à l'intention des anciens et des nouveaux membres.

5. Le Gouvernement a également contacté le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au sujet de l'élaboration de son rapport national et a demandé des ateliers de renforcement des capacités pour les membres du mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi. Ces ateliers ont été organisés en 2025 et animés par le Conseiller aux droits de l'homme du Bureau du Coordonnateur résident de la Barbade. Cette formation a permis de renforcer les connaissances concernant la présentation de rapports aux organes conventionnels, l'Examen périodique universel et le système des droits de l'homme des Nations Unies en général. Elle a eu des effets positifs, permettant d'obtenir l'adhésion des membres du mécanisme, de les sensibiliser au processus et de leur faire comprendre leur rôle dans la démarche globale.

## III. Évolutions depuis le troisième cycle de l'Examen périodique universel

### A. Élections

6. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a organisé des élections générales en août 2022, plus d'un an et demi après le troisième cycle de l'Examen périodique universel. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Organisation des États américains (OEA) ont observé les récentes élections et estimé qu'elles étaient globalement libres et régulières. Bien que les élections aient abouti à un changement d'administration, le Gouvernement reste déterminé à améliorer la situation des droits de l'homme au sein de la Fédération.

## **B. Programme pour un État insulaire durable 2040 (SISA 2024)**

7. L'initiative phare du Gouvernement, le Programme pour un État insulaire durable, témoigne des engagements pris. Il comprend sept piliers : la transition énergétique, la sécurité de l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les secteurs économiques durables, les établissements humains durables, l'économie circulaire et la santé et la protection sociale, qui reflètent ses priorités pour les années à venir.

## **C. Participation au Plan-cadre de coopération multipays des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026**

8. Saint-Kitts-et-Nevis s'est félicité de participer activement à l'élaboration du Plan-cadre de coopération multipays des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, établi pendant la pandémie de COVID-19 pour remédier aux vulnérabilités des pays qui pourraient compromettre la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national. Les domaines prioritaires du Plan-cadre, à savoir la résilience économique et la prospérité partagée, l'égalité et le bien-être, la résilience aux changements et aux chocs climatiques et la gestion durable des ressources naturelles ainsi que la paix, la sécurité, la justice et l'état de droit correspondent de près au Programme pour un État insulaire durable, les deux instruments étant axés sur les personnes et ancrés sur le principe consistant à ne laisser personne de côté.

## **D. Plan national de mise en œuvre**

9. Depuis l'adoption du Plan-cadre quinquennal de coopération multipays des Nations Unies pour le développement durable, Saint-Kitts-et-Nevis a élaboré des plans nationaux de mise en œuvre pour 2022-2023 et 2024-2025 en collaboration avec les organismes des Nations Unies. Ces plans présentent en détail les mesures programmatiques que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies prévoient d'appliquer à Saint-Kitts-et-Nevis pour avancer dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et se concentrent sur le renforcement de la résilience et les progrès à réaliser à l'issue de la pandémie de COVID-19. Ils sont revus chaque année et mis à jour si nécessaire afin de garantir que les interventions permettent d'obtenir les avancées voulues dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

## **E. Cadre national de planification du développement pour 2023-2037**

10. En janvier 2024, le Conseil des ministres a adopté le Cadre national de planification du développement pour 2023-2037. Ce plan vise à promouvoir un environnement propice à la mise en œuvre du Programme pour un État insulaire durable. Le plan de mise en œuvre définit entre autres des priorités de développement, telles que la protection sociale, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables de la société.

## **F. Examen national volontaire**

11. Saint-Kitts-et-Nevis a présenté son premier examen national volontaire lors du forum politique de haut niveau sur le développement durable le 18 juillet 2023 à New York. Ce mécanisme évalue les progrès accomplis par un pays et les difficultés qu'il rencontre dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'extrait suivant, tiré de ses messages clefs, réaffirme l'engagement du Gouvernement à répondre aux besoins des groupes marginalisés de la société :

« Les grandes priorités du Gouvernement sont les suivantes : améliorer la santé et le bien-être, renforcer la cohésion sociale et protéger les personnes les plus vulnérables ; prendre en compte les questions de genre, les jeunes et les personnes handicapées dans toutes les politiques et initiatives ; et rendre l'éducation plus accessible et abordable. »

## **IV. Promotion et protection des droits de l'homme sur le terrain**

12. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a montré sa détermination à développer son système de défense des droits de l'homme, ce qui a des répercussions positives pour les membres de la société, en particulier les personnes considérées comme très vulnérables, comme le montrent les initiatives suivantes.

### **A. Création d'un nouveau ministère**

13. Lors de la prestation de serment de la nouvelle administration le 22 août, le Gouvernement a institué le Ministère de l'autonomisation des jeunes, du vieillissement et des handicaps afin de définir une direction politique sur les questions qui concernent les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Depuis sa création, le Ministère a mené des campagnes de sensibilisation du public, encouragé la mobilisation de la population et soutenu des programmes qui promeuvent l'inclusion sociale ainsi que les droits et la dignité de ces groupes.

### **B. Augmentation du salaire minimum**

14. Lors de son discours sur le budget de 2023, Terrance Drew, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, a annoncé une augmentation en deux phases du salaire minimum national. Dans un premier temps, le salaire minimum est passé de 9,75 dollars à 10,75 dollars de l'heure au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce montant a encore été augmenté en juillet 2025, passant à 12,5 dollars de l'heure.

### **C. Transition numérique**

15. Le Ministère de la santé procède actuellement à la numérisation du registre d'état civil de Saint-Kitts-et-Nevis, qui aura plusieurs avantages pour les citoyens, en offrant notamment :

- Un accès plus facile aux registres en ligne, ce qui peut simplifier des processus tels que la demande de documents ou la vérification d'informations personnelles ;
- Un système numérique plus sécurisé, garantissant la protection des données personnelles et réduisant le risque de perte ou d'endommagement des registres physiques.

### **D. Réforme juridique et institutionnelle**

#### **Renforcement de l'indépendance du Bureau du Médiateur (130.44)**

16. La loi n° 17 de 2024 portant modification de la loi sur le Médiateur a modifié la rémunération du Médiateur et la durée de son mandat, reflétant les besoins de gouvernance modernes. Elle autorise désormais le Bureau du Médiateur à assumer simultanément la fonction de Commissaire à l'information, ce qui permet de regrouper les rôles de surveillance et d'éviter les doublons. En outre, elle régularise et garantit l'allocation de ressources accompagnant ces responsabilités élargies.

17. Ces évolutions renforcent les moyens donnés au Bureau pour mener ses enquêtes, traiter les demandes relatives à la liberté d'information et formuler des recommandations. En assumant la double fonction de Médiateur et de Commissaire à l'information, le Bureau peut traiter les questions de mauvaise administration et d'accès à l'information publique de manière plus globale.

**Projet de loi sur la protection sociale, stratégie nationale de protection sociale et plan d'action connexe et élaboration d'une politique d'égalité des sexes (130.102, 130.108)**

18. Avec le soutien de l'UNICEF, une politique nationale de protection sociale et un plan d'action connexe (2025-2030) ont été élaborés. Le cadre politique se concentre sur les risques croissants pesant sur les enfants et les familles, y compris les risques liés aux changements climatiques, aux chocs économiques et à de futures pandémies.

19. Cette politique prévoit de traiter la pauvreté et à la vulnérabilité de manière globale en accordant une attention particulière à la protection des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

20. L'examen par le Conseil des ministres de ce projet de politique représente une avancée majeure vers son adoption formelle. Lorsqu'elle sera en vigueur, cette politique servira de fondement aux efforts déployés par Saint-Kitts-et-Nevis pour réduire la pauvreté, réduire les inégalités et construire une société plus inclusive et plus résiliente.

**Amendement du projet de loi de 2025 sur la taxe d'habitation et de développement social**

21. Le 10 juillet 2025, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a adopté un amendement majeur du projet de loi de 2025 sur la taxe d'habitation et de développement social. Cet amendement garantit que les personnes dont les revenus sont inférieurs au salaire minimum national de 500 dollars par semaine ainsi que les personnes dont les revenus sont légèrement supérieurs à ce seuil (jusqu'à 520 dollars par semaine ou 27 040 dollars par an) seront désormais exonérées de cette taxe.

22. Cette décision a été prise à la suite de recommandations formulées par le Comité consultatif sur le salaire minimum national, qui ont reçu un fort soutien du Conseil de la sécurité sociale de Saint-Kitts-et-Nevis.

23. Elle vise à protéger les personnes ayant de faibles revenus, et encourage la promotion et la construction d'une société équitable.

**Autres réformes législatives prévues dans le programme de bonne gouvernance**

24. Pour renforcer l'état de droit et promouvoir la bonne gouvernance, comme il s'y était engagé, Saint-Kitts-et-Nevis a adopté un ensemble de réformes législatives depuis le troisième cycle de l'Examen périodique universel. Ces mesures renforcent la responsabilité, la transparence et la protection des droits dans de multiples secteurs.

a) Justice pénale :

- *Loi de 2020 sur les produits du crime et le recouvrement d'avoirs* – améliore le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le recouvrement d'avoirs illicites.
- *Loi de lutte contre le terrorisme, cap. 4.02* – définit des infractions et des procédures de lutte contre le terrorisme conformément aux obligations internationales.
- *Loi de lutte contre la prolifération (financement des armes de destruction massive), cap. 4.43 et règlements* – introduit des mesures visant à prévenir la prolifération et à assurer le respect des normes internationales.
- *Loi de 2023 portant modification de la loi sur les casiers judiciaires (réinsertion des délinquants)* – modernise les dispositions relatives à la réinsertion et favorise la réinsertion des délinquants.
- *Loi de 2024 portant modification de la loi sur l'entraide judiciaire en matière pénale* – élargit les juridictions avec lesquelles Saint-Kitts-et-Nevis peut coopérer en matière pénale.

- *Loi de 2024 sur la prévention des ingérences avec la justice* – protège les témoins, en particulier les personnes vulnérables, des intimidations et des ingérences susceptibles de compromettre les procédures judiciaires.
- *Loi de 2025 sur l'extradition* – abroge la loi précédente et la modernise conformément à l'évolution des normes en matière de coopération internationale.

b) Prise en charge et protection de l'enfance :

- *Loi de 2024 sur la lutte contre le trafic de migrants* – complète la *loi sur la prévention de la lutte des personnes*, cap. 4.40 en érigeant le trafic de personnes en infraction, en promouvant la coopération internationale et en protégeant les victimes du trafic. Elle prévoit des dispositions spécifiques en matière de protection de l'enfance : garantie de l'accès à l'éducation, protection de la vie privée et de la confidentialité, interdiction du placement en détention et placement dans les services de protection de l'enfance sous tutelle si nécessaire.

25. Considérées dans leur ensemble, ces réformes reflètent le programme de bonne gouvernance du Gouvernement et traduisent les progrès concrets qu'il a réalisés en matière de renforcement de son cadre législatif conformément à ses obligations internationales relatives aux droits de l'homme.

**Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme : organes conventionnels (130.40)**

26. Saint-Kitts-et-Nevis a maintenu la coopération avec les organes conventionnels en présentant son rapport valant cinquième à neuvième rapports périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (examiné en octobre 2022) et son deuxième rapport périodique au Comité des droits de l'enfant (examiné en janvier 2025), dont les plans de suivi sont en cours de mise en œuvre. Cependant, les rapports périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, au Comité des droits des personnes handicapées et au Comité contre la torture n'ont pas encore été présentés, en raison principalement d'un manque de capacités. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement renforce le rôle du mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi, qui a bénéficié d'une formation du HCDH en 2025. Une assistance technique est souhaitée pour aider à combler le retard et à maintenir la collaboration avec les organes conventionnels.

**Coopération avec les mécanismes des droits de l'homme et demande d'assistance technique (130.49, 130.50, 130.51, 130.112)**

*Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*

27. Saint-Kitts-et-Nevis a présenté un rapport valant cinquième à neuvième rapports périodiques, qui a été examiné par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en octobre 2022. Les experts ont reconnu les efforts déployés par le Gouvernement pour adopter certaines politiques visant à promouvoir les droits des femmes. L'autorité compétente de Saint-Kitts-et-Nevis a également répondu aux préoccupations et aux observations du Comité et s'efforce actuellement de les traiter.

*Comité des droits de l'enfant*

28. Saint-Kitts-et-Nevis a présenté son deuxième rapport périodique en octobre 2024. Le Comité a examiné ledit rapport lors de ses réunions organisées virtuellement les 16 et 17 janvier 2025, et adopté ses observations finales le 31 janvier 2025. Il a salué les progrès accomplis dans plusieurs domaines, notamment l'adoption en 2021 de la Stratégie nationale de protection sociale et du Plan d'action connexe, l'adoption en 2022 du Protocole national pour la protection de l'enfance et l'augmentation des ressources budgétaires consacrées à la réalisation des droits de l'enfant. Le Ministère des services sociaux et les autres organismes concernés ont commencé à appliquer les recommandations après l'adoption des rapports par le Comité.

29. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a organisé un atelier à Saint-Kitts-et-Nevis les 14 et 15 octobre 2024 en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur résident de la Barbade.

30. La première journée était consacrée à la liste de points reçue par Saint-Kitts-et-Nevis à la suite de son deuxième rapport périodique au Comité des droits de l'enfant.

31. La deuxième journée était axée sur le mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi, avec une présentation du mécanisme et de sa finalité ainsi que du rôle joué par chaque entité dans l'application et le suivi des recommandations des cycles précédents.

32. Le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel a procédé à l'examen de Saint-Kitts-et-Nevis lors de sa trente-septième session en janvier 2021. Saint-Kitts-et-Nevis a accepté 69 des 165 recommandations reçues, soit une augmentation de 18,97 % par rapport à l'examen de 2015.

*Création d'une institution nationale des droits de l'homme  
(130.45, 130.46, 130.47, 130.48)*

33. Les observations finales reçues après la soumission du rapport au Comité des droits de l'enfant recommandaient que le Comité de probation et de protection de l'enfance participe à la création d'une institution nationale des droits de l'homme. Le Ministère du développement social et des questions de genre a intégré dans le plan d'action national élaboré pour le Comité des droits de l'enfant l'examen et la vérification du cadre juridique nécessaire à la création d'une institution nationale des droits de l'homme.

## V. Protection des droits de l'homme

### A. Questions transversales

#### **Égalité et non-discrimination (130.52, 130.53, 130.109, 130.139)**

34. Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme son engagement envers la protection et la promotion des droits des groupes vulnérables, en particulier des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. Cet engagement se manifeste dans un ensemble de garanties constitutionnelles, de dispositions législatives et de politiques visant à faire en sorte que les droits de ces groupes soient protégés par la loi et réalisés dans la pratique.

35. Le Ministère de l'éducation a pris des mesures pour veiller à ce que les programmes d'orientation et de conseils assurent une représentation équilibrée des sexes dans l'enseignement secondaire. Chaque établissement secondaire dispose ainsi d'un conseiller et d'une conseillère afin de promouvoir des interventions tenant compte des questions de genre.

36. Le Département des questions de genre organise des programmes de mentorat pour les garçons, qui visent à responsabiliser les garçons inscrits dans l'enseignement secondaire dans les deux îles. Les modèles masculins ont une incidence positive grâce aux relations de mentorat et aux séances de formation et de développement proposées aux garçons. À ce jour, quatre parties du programme ont été mises en route dans les établissements secondaires de Saint-Kitts et trois à Nevis.

37. L'inclusivité de genre a également été renforcée par une initiative de formation professionnelle lancée en avril 2024, qui offrait des possibilités aux hommes tout en proposant aux femmes des formations et des mesures de renforcement des compétences dans des secteurs traditionnellement masculins, reflétant une représentation des sexes plus équilibrée au sein de la main-d'œuvre.

38. Le 15 mai 2024, le Ministère du développement social et des questions de genre a organisé sa première réunion interministérielle des coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes. Il s'agissait de préparer l'examen national de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de renforcer la coordination entre les ministères sur les questions d'égalité des sexes.

39. Deux colloques nationaux dédiés aux hommes ont été organisés : l'un à Nevis le 21 novembre 2024 et l'autre à Saint-Kitts le 25 juillet 2025. Ces colloques ont permis de traiter de questions touchant les hommes et les garçons dans notre société, sous le thème « Le point de vue des hommes compte : préparer les hommes à l'égalité des sexes ». Plusieurs sujets ont été abordés, notamment la paternité, les finances, l'élimination des barrières et la santé mentale.

#### **Questions environnementales (130.75, 130.76, 130.77, 130.78, 130.79)**

40. Le Parlement fédéral de Saint-Kitts-et-Nevis a adopté le projet de loi relatif à l'accord sur le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques le 2 août 2024. Ce projet de loi vise à renforcer le partenariat du pays avec cet organisme, et devrait promouvoir des mesures collaboratives visant à remédier aux problèmes générés par les changements climatiques.

41. Les objectifs du Centre comprennent la protection du système climatique de ses membres au bénéfice des générations présentes et futures, le renforcement des capacités institutionnelles régionales en matière de coordination des réponses nationales aux effets négatifs des changements climatiques, la fourniture d'un soutien stratégique et technique complet et la direction d'initiatives régionales. Le Centre assume en outre le rôle d'agence d'exécution pour les projets environnementaux régionaux liés aux changements climatiques.

42. Par ailleurs, le projet de loi sur la conservation nationale et la gestion de l'environnement a été examiné en première lecture en 2024. Il remplacera la loi de 1987 sur la conservation nationale et la protection de l'environnement et habilitera le Département de l'environnement à désigner des zones terrestres protégées, à prévenir et contrôler la pollution et à intégrer les obligations internationales en matière d'environnement dans le droit national.

43. En 2024, Saint-Kitts-et-Nevis a instauré une interdiction en plusieurs phases des plastiques à usage unique. La première phase comprenait l'interdiction de l'importation des sacs de courses en plastique à compter du 31 décembre 2024. Cette mesure a été suivie par l'interdiction de la vente et de la distribution de ces sacs à compter du 31 mars 2025.

44. La deuxième phase comprenait l'interdiction de l'importation des emballages en polystyrène et des pailles en plastique à compter du 30 avril 2025. La vente et la distribution de ces objets ont été interdites à compter du 31 juillet 2025.

45. La dernière phase comprenait l'interdiction de l'importation des gobelets, des assiettes et des couverts en plastique à usage unique à compter du 31 août 2025. Cette mesure sera suivie par l'interdiction de la vente et de la distribution de ces produits à compter du 30 novembre 2025.

46. En avril 2025, Saint-Kitts-et-Nevis a accueilli le troisième Forum annuel sur les défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre de l'Accord d'Escazú. Environ 200 participants de 31 nationalités ont participé à cette réunion, y compris des défenseurs des droits de l'homme, des représentants des pouvoirs publics, des organisations de la société civile et des experts internationaux.

47. Les propositions formulées à l'issue de cette réunion comprenaient un projet d'évaluation régionale sur les défenseurs de l'environnement. En outre, les questions de genre ont été abordées lors de la réunion, et des recommandations pratiques ont été formulées pour que les mécanismes de protection prennent en compte cette dimension.

## **B. Droits civils et politiques**

### **Interdiction de la torture et des mauvais traitements (y compris les traitements cruels, inhumains ou dégradants) (130.19)**

48. Saint-Kitts-et-Nevis a pris des mesures pour s'acquitter des obligations mises à sa charge par la Convention des Nations Unies contre la torture en élaborant des cadres juridiques de lutte contre la torture, en dispensant une formation spécialisée aux forces de l'ordre et en renforçant son programme relatif aux droits de l'homme avec l'aide des partenaires régionaux et internationaux. Ces efforts s'inscrivent dans un programme général

de réforme de la justice, qui vise à renforcer les institutions, à améliorer les normes en matière de maintien de l'ordre et à promouvoir les droits de l'homme conformément à l'objectif de développement durable n° 16.

49. En septembre 2025, Saint-Kitts-et-Nevis a accueilli un atelier de sensibilisation coorganisé par l'Initiative sur la Convention contre la torture et le bureau du HCDH pour la Communauté des Caraïbes, en collaboration avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

### **Lutte contre la violence et les homicides liés aux bandes organisées (130.95)**

50. La plupart des actes de violence et des homicides liés aux bandes organisées sont commis avec des armes à feu. La loi de 2024 portant modification de la loi sur les armes à feu a renforcé les sanctions encourues par les personnes qui importent ou exportent illégalement une arme interdite ; fabriquent des armes à feu et des munitions et en font le commerce ; et possèdent une arme à feu avec l'intention de commettre ou d'aider à commettre un crime, ou de résister à leur propre arrestation ou détention légale ou celle d'un tiers ou de l'empêcher.

51. En septembre 2024, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a lancé la campagne de 90 jours contre la violence et la criminalité, et a ensuite créé un Secrétariat sur la sécurité des citoyens, soutenu par un comité consultatif multipartite sur la sécurité des citoyens. Ce dispositif vise à mobiliser l'ensemble de la société dans la lutte contre la criminalité et la violence en vue de faire de la sécurité des citoyens une priorité absolue.

52. Des activités telles que des consultations publiques, des programmes à l'intention des jeunes et le renforcement de la collaboration avec les organisations confessionnelles et à but non lucratif ont permis de rassembler un échantillon représentatif de la population, unie autour d'une même approche pour résoudre les difficultés du pays et contribuer à promouvoir des communautés plus sûres et plus solidaires.

53. Cette initiative a également érigé en priorités le soutien à la santé mentale, l'action éducative et les programmes de réinsertion au sein du système carcéral afin de traiter les causes profondes de la criminalité.

54. En décembre 2024, à l'issue de la campagne de 90 jours, une réduction notable de 19 % de l'ensemble des infractions signalées a été enregistrée, ainsi qu'une diminution considérable de 66 % des homicides commis avec des armes à feu.

### **Administration de la justice, impunité et primauté du droit (130.98)**

55. L'article 18 de la Constitution prévoit un mécanisme permettant aux citoyens d'introduire un recours auprès de la Haute Cour s'ils estiment que leurs droits constitutionnels ont été bafoués. Ce cadre constitutionnel garantit que les titulaires de charge publique sont soumis à l'état de droit et peuvent être tenus responsables des violations de ces droits.

56. Saint-Kitts-et-Nevis a engagé un programme général de réforme de la justice pénale, conscient du fait que pour être efficace, la réforme juridique doit porter non seulement sur les lois, mais aussi sur le renforcement des capacités. Le ministère public et le Ministère de la justice et des affaires juridiques ont fait de la formation des acteurs de la justice dans l'ensemble du système une priorité, en collaboration avec le PNUD, le HCDH, l'Initiative sur la Convention contre la torture et d'autres partenaires internationaux. Parmi les principales initiatives, il convient de citer les suivantes :

- PNUD – Formation à la justice réparatrice et à la médiation pénale (novembre 2024) : présentation des principes de justice réparatrice et des techniques de médiation aux procureurs de la Couronne, aux agents des services de réinsertion, aux agents des services de développement social et aux agents des services communautaires, posant le fondement d'approches de déjudiciarisation et de justice de proximité.

- PNUD – Formation au suivi et à l'évaluation des performances (juillet 2025) : formation dispensée aux procureurs de la Couronne pour intégrer la gestion axée sur les résultats à la réforme de la justice. Elle comprenait des modules sur les cadres de planification dans le secteur de la justice, l'élaboration d'indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), les plans et les outils de suivi et les approches en matière d'évaluation, et accordait une attention particulière à la prise en compte des questions de genre et à l'apprentissage institutionnel.
- PNUD – Formation sur la gestion des dossiers à l'intention des juges, des magistrats, des greffiers, de l'accusation et de la défense (septembre 2025) : formation axée sur des protocoles pratiques de gestion des dossiers, des listes de préparation et des stratégies visant à réduire les ajournements et les retards dans le déroulement des procès, afin de remédier directement à l'engorgement du système.
- HCDH – Formation des agents pénitentiaires (22-23 juillet 2025) : renforcement des connaissances sur les normes et les bonnes pratiques internationales concernant les droits humains des personnes privées de liberté. La formation couvrait les conditions de détention, les registres, les inspections, les mécanismes de plainte, le traitement des groupes vulnérables et les approches de réadaptation et de réinsertion.
- HCDH – Formation des procureurs de la Couronne (24-25 juillet 2025) : formation axée sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme en matière d'administration de la justice, couvrant l'arrestation, le placement en détention, les garanties préalables au procès, l'indépendance et l'impartialité des acteurs de la justice, les droits des personnes privées de liberté et l'accès systématique à la justice sans discrimination.
- Initiative sur la Convention contre la torture-HCDH-Organisation des États des Caraïbes – Formation sur les droits de l'homme et la Convention contre la torture (8 et 9 septembre 2025, Basseterre) : renforcement de la conformité du pays avec les obligations mises à sa charge par la Convention des Nations Unies contre la torture, une attention particulière étant accordée aux entretiens d'enquête, aux garanties en matière de détention et aux approches pratiques concernant la prévention de la torture et des mauvais traitements.

57. Considérées dans leur ensemble, ces initiatives traduisent une approche de la réforme de la justice englobant l'intégralité du système, qui améliore les pratiques en matière de poursuites, l'efficacité du système judiciaire, les conditions de détention et les mécanismes de responsabilité. Elles complètent les réformes en cours en matière de justice réparatrice et de justice communautaire, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et à l'engagement du pays à renforcer l'état de droit formulé dans le cadre de l'Examen périodique universel.

#### **Libertés fondamentales et participation à la vie publique et politique (130.131, 130.132, 130.133, 130.134, 130.135)**

58. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme sa volonté de promouvoir l'égalité des sexes et de favoriser la participation des femmes à la prise de décisions et aux responsabilités politiques. Les femmes continuent d'assumer des fonctions de direction essentielles dans les secteurs de la politique, de la justice et des services publics à Saint-Kitts-et-Nevis.

59. En 2025, des femmes occupaient plusieurs fonctions importantes, à savoir gouverneuse générale, vice-gouverneuse générale, Présidente de l'Assemblée nationale et Vice-Présidente de l'Assemblée nationale.

60. Bien que l'Assemblée nationale ne compte actuellement qu'une seule femme parmi les représentants élus, les femmes représentent 66,7 % du Sénat, et exercent deux des trois fonctions les plus élevées. Actuellement, deux femmes dirigent des partis politiques nationaux existant de longue date à Saint-Kitts-et-Nevis, ce qui reflète également leur participation croissante aux responsabilités politiques.

61. Outre la politique électorale, les femmes sont très présentes dans le secteur judiciaire et dans la fonction publique : elles représentent 80 % des membres de la magistrature dans la Fédération et un tiers des juges de la Haute Cour affectés à la juridiction, et occupent tous les postes de greffier et de greffier adjoint, y compris les fonctions de greffier de la Haute Cour, du cadastre et des entreprises.

62. La fonction publique est dirigée par une femme, et les femmes sont bien représentées parmi les secrétaires permanents, occupant 13 postes sur un total de 18. En outre, les femmes occupent des fonctions administratives essentielles dans le domaine législatif, notamment la fonction de greffier de l'Assemblée nationale.

63. Sur l'île de Nevis, les femmes occupent les fonctions de Présidente de l'Assemblée de l'île de Nevis, de ministres déléguées au sein de l'administration de l'île de Nevis et de conseillère juridique auprès de l'Assemblée.

64. Ces tendances montrent les progrès accomplis par le pays en ce qui concerne la promotion d'une représentation équilibrée des sexes dans tous les secteurs.

### **Renforcement de la bonne gouvernance et de la responsabilité des autorités publiques**

65. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a adopté des lois visant à renforcer la transparence, la responsabilité et la participation des citoyens à la vie publique. Ces mesures visent à promouvoir un mode de gouvernance ouvert, à prévenir la corruption et à faire en sorte que les citoyens puissent accéder aux informations et demander des comptes aux agents publics :

- Loi sur la liberté d'information de 2018 et loi de 2024 portant modification de la loi sur la liberté d'information – donnent aux citoyens le droit de demander des informations détenues par le Gouvernement et d'accéder à ces informations, la loi modifiée modernisant le respect des dispositions et les délais.
- Ordonnance sur la liberté d'information (Nevis) – étend les droits à l'accès à l'information à l'échelle de l'île.
- Loi sur l'intégrité dans la vie publique et ordonnance sur l'intégrité dans la vie publique (Nevis) – institue des commissions d'intégrité, des obligations de déclaration du patrimoine et des mesures de protection contre les conflits d'intérêts.
- Loi de 2023 sur la lutte contre la corruption – érige les pratiques corrompues en infractions, notamment la pratique des pots-de-vin et l'abus de fonction, et autorise la réalisation d'enquêtes.
- Loi sur la passation des marchés et l'administration des contrats, cap. 23.36 – établit des règles transparentes en matière de passation des marchés publics et de suivi des contrats.
- Loi sur l'administration des finances, cap. 20.13 – renforce la gestion des finances publiques, l'établissement du budget et les contrôles d'audit.
- Loi de 2023 sur la protection des lanceurs d'alerte – protège des représailles les personnes qui signalent des comportements répréhensibles dans l'intérêt public.
- Loi sur le Médiateur, cap. 3.22 – assure un suivi indépendant des plaintes pour mauvaise administration.
- Loi de 2023 relative au journal officiel – autorise la numérisation du journal officiel, ce qui permet l'accès des citoyens aux lois, à la législation subsidiaire, aux jugements et aux avis officiels.

### **Interdiction de toutes les formes d'esclavage (130.99)**

66. L'inspection du travail cherche à repérer les cas de travail forcé dans tous les lieux de travail. En vertu des pouvoirs conférés à la Commission du travail (loi sur le travail 18.18.11, Missions de l'inspecteur), les agents de l'inspection du travail sont habilités à inspecter tous les lieux de travail.

67. Un plan national accéléré est en cours d'élaboration pour remédier aux problèmes de travail des enfants sur le lieu de travail et dans la société. Bien que Saint-Kitts-et-Nevis ait été reconnu comme un pays où l'incidence du travail des enfants est faible, ce plan vise à élaborer des politiques permettant de repérer le travail des enfants et d'éduquer la population, avec comme objectif ultime d'éradiquer ce phénomène, même sous ses formes subliminales. Il peut s'agir de pratiques familiales coutumières/traditionnelles au domicile ou dans les entreprises familiales.

68. Un examen des lois locales est en cours, et les nouvelles difficultés associées au retour de ressortissants à la suite d'une déportation, aux migrants et aux victimes de traite des personnes seront étudiées.

#### **Droit au respect de la vie privée et de la vie de famille (130.100)**

69. L'un des objectifs stratégiques du volet « Facteurs de socialisation » de la politique d'égalité des sexes consiste à renforcer la famille en tant qu'unité saine et soudée et à promouvoir et défendre l'élimination de la discrimination et l'égalité des sexes pour tous. Parmi les objectifs stratégiques, on peut citer la promotion de messages positifs, le renforcement du rôle des pères/des hommes dans la prise en charge des enfants et l'investissement dans des initiatives locales d'éducation parentale.

70. Des messages d'intérêt public sur le thème de la famille élaborés par les services de probation et de protection de l'enfance sont actuellement diffusés. Ils portent sur des sujets tels que la coparentalité, soulignant son importance pour l'institution familiale.

71. Chaque année le 15 mai, le Ministère du développement social et des questions de genre célèbre la Journée internationale de la famille. Il célèbre en outre le Mois national de la famille, qui va de la fête des mères à la fête des pères, ainsi que le Mois national de l'enfant en juin.

72. Des activités sont organisées au niveau local pour renforcer la cohésion et le partage d'informations.

### **C. Droits économiques, sociaux et culturels**

#### **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (130.30, 130.31)**

73. Le 1<sup>er</sup> novembre 2024, Saint-Kitts-et-Nevis est devenu le 173<sup>e</sup> État ayant ratifié ce Pacte. Depuis lors, des mesures ont été prises pour mettre les politiques nationales en conformité avec les dispositions du Pacte. On peut notamment citer l'élaboration d'une politique nationale de protection sociale et d'un plan d'action connexe (2025-2030), le programme d'amélioration des moyens de subsistance pour la transformation de la famille (programme LIFT) ainsi que l'élargissement des mesures d'accès à la santé, à l'éducation et à la sécurité sociale. Le Gouvernement reste déterminé à réaliser progressivement les droits consacrés par le Pacte et cherche à obtenir une assistance technique pour renforcer la collecte de données et l'établissement de rapports.

#### **Droit à un niveau de vie suffisant (130.103, 130.104, 130.105, 130.106, 130.107)**

74. En 2024, le Ministère du développement social et des questions de genre a lancé le programme d'amélioration des moyens de subsistance pour la transformation de la famille (programme LIFT). Ce programme modernise et améliore les programmes précédents, tels que le programme de lutte contre la pauvreté et le programme MEND « Mould, Empower, Nurture and Direct » (Façonner, rendre autonome, encourager et orienter), en offrant une structure de soutien plus complète aux ménages vulnérables.

75. Le programme LIFT augmente les allocations versées aux familles éligibles (jusqu'à 600 dollars des Caraïbes orientales par mois) et offre des possibilités de développement personnel. Les chômeurs, les parents célibataires ayant la charge d'enfants, les personnes handicapées ou leurs aidants et les personnes âgées (plus de 62 ans) sont prioritaires.

76. En janvier 2025, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a mis en place une allocation de complément budgétaire (Budget Boost Wallet, BBW), qui fournit une aide financière directe aux résidents éligibles dont les revenus bruts sont inférieurs ou égaux à 5 000 dollars des Caraïbes orientales par mois. Les retraités ne sont pas éligibles à ce dispositif, car il est prévu pour les personnes contribuant actuellement à la sécurité sociale.

77. Pour diminuer la charge financière pesant sur les familles lors de la rentrée scolaire, une exonération fiscale temporaire sur les fournitures scolaires a été adoptée. Pendant cette période, les fournitures scolaires essentielles ont été exonérées de droits d'importation, de taxe sur la valeur ajoutée et de droits de douane, réduisant ainsi les frais pour les parents et les représentants légaux d'enfants.

78. En outre, le Gouvernement a mis en place une initiative de bons d'achat pour la rentrée scolaire qui octroie un bon d'achat d'un montant de 250 dollars des Caraïbes orientales par enfant, afin de réduire les frais éducatifs pour les familles d'enfants scolarisés dans l'enseignement public primaire et secondaire.

79. Le Gouvernement a été plus loin et a actualisé le programme d'aide à l'achat d'uniformes scolaires, en veillant à ce que les élèves issus de ménages défavorisés puissent continuer de recevoir le soutien nécessaire pour accéder à l'éducation.

80. Pour promouvoir ces mesures, un nouveau portail en ligne a été lancé pour simplifier les demandes relatives aux programmes d'assistance scolaire, facilitant ainsi l'accès des familles aux mesures de soutien disponibles.

#### **Droit à la santé (130.110, 130.113)**

81. Dans le cadre de ses efforts pour poursuivre la lutte contre la pandémie de COVID-19, le Ministère de la santé a mis en place quatre mesures fortes de protection de la population. Ces mesures comprenaient la recherche des contacts, les tests de dépistage de la COVID-19, la vaccination et la restriction des déplacements.

82. La mesure la plus importante et la plus efficace qui a empêché la diffusion massive de la maladie à Saint-Kitts-et-Nevis est la campagne de vaccination, qui a démarré en février 2021. Elle a obtenu un taux de couverture honorable en l'espace de quatre mois : en effet, 66,3 % de la population cible de la Fédération avait reçu sa première dose de vaccin, tandis que 31 % était entièrement vaccinée.

83. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a donné accès gratuitement au vaccin de l'université d'Oxford/d'AstraZeneca dans plusieurs centres de santé locaux sur chaque île.

84. Le Ministère de la santé a déployé une stratégie de communication complète concernant la campagne de sensibilisation du public au vaccin contre la COVID-19 de l'université d'Oxford/d'AstraZeneca et le programme de vaccination à Saint-Kitts et à Nevis.

85. Elle avait pour principaux objectifs d'augmenter le niveau d'acceptation et de renforcer la confiance de la population générale dans la sécurité et l'efficacité du vaccin contre la COVID-19, et de positionner la vaccination contre la COVID-19 comme un élément supplémentaire des services de santé publique permettant de protéger contre la maladie.

#### **Principes généraux**

86. Le programme de santé familiale, qui est l'une des priorités nationales à Saint-Kitts-et-Nevis, est mis en œuvre au moyen d'un cadre conceptuel de soins de santé primaires. Un réseau de centres de santé bien réparti permet l'accès universel aux services, fonctionnant selon les principes directeurs d'universalité, d'égalité, de qualité et de durabilité.

87. Les services fournis comprennent la santé sexuelle et reproductive ; la vaccination/l'immunisation ; la petite chirurgie ; les visites à domicile ; la santé masculine ; la gestion des maladies chroniques non transmissibles ; la prévention et le contrôle des maladies transmissibles ; la salubrité portuaire ; la santé mentale ; les soins aux personnes âgées ; et des activités de santé des collectivités.

88. La Ligue d'assistance pédiatrique de Saint-Kitts-et-Nevis est une organisation à but non lucratif qui vise à améliorer la disponibilité des traitements médicaux et des soins de santé essentiels pour les enfants de Saint-Kitts-et-Nevis. Créée en 1990, cette organisation a aidé financièrement des centaines d'enfants à bénéficier de soins médicaux d'urgence ces trente-cinq dernières années.

### **Santé mentale**

89. Un service de santé mentale complet est assuré par du personnel infirmier psychiatrique spécialisé. Les services comprennent la gestion des cas, des visites à domicile et un suivi, ainsi que des cliniques psychiatriques générales couvrant toute l'île, y compris la prison de Sa Majesté.

90. En juillet 2024, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a lancé un projet d'amélioration du système de services de santé mentale en collaboration avec un important partenaire bilatéral. Ce projet vise à renforcer l'offre et l'accessibilité des services de santé mentale en comblant les lacunes en matière de prévention, de dépistage, de détection et de traitement précoces des troubles de santé mentale, notamment l'anxiété, les troubles bipolaires et la schizophrénie.

### **Services de bien-être de l'enfant**

91. Les services de bien-être de l'enfant continuent d'être dispensés tous les mois, et ciblent les enfants de 0 à 5 ans en assurant des mesures de prévention primaire telles que la vaccination, l'évaluation de la croissance et du développement et la surveillance nutritionnelle. Comme pour tous les autres services des centres de santé, des soins médicaux sont dispensés une fois par semaine par les médecins de district.

### **Programme de santé scolaire**

92. Chaque centre de santé est rattaché à des établissements scolaires dans les districts sanitaires. Les services comprennent la vaccination, l'examen physique et l'éducation à la santé. Ces services sont proposés lors de l'entrée à l'école primaire en septembre et de janvier à mai, pour préparer la transition vers l'enseignement secondaire ou la fin de l'enseignement secondaire. Les activités de dépistage menées lors de l'examen physique comprennent la santé dentaire, l'anémie, les problèmes de vue et d'audition et un examen mammaire.

93. La mise en place d'un programme complet de santé des adolescents reste compliquée. Des discussions sont en cours avec le Ministère de la jeunesse pour traiter cette question.

94. Des formations et des discussions ont eu lieu concernant l'introduction du module sur les troubles du comportement du programme mhGAP dans les établissements secondaires. Le Ministère de l'éducation a été chargé d'assurer la coordination.

### **Santé sexuelle et reproductive (130.115)**

95. Des services de santé familiale sont proposés dans 11 districts sanitaires à Saint-Kitts et dans 6 districts sanitaires à Nevis. Ces centres fournissent notamment des services de santé sexuelle et reproductive, qui comprennent les soins prénatals et postnatals, la planification familiale, le frottis vaginal, la santé de l'enfant et la santé scolaire.

96. Les services de probation et de protection de l'enfance diffusent actuellement des messages d'intérêt public relatifs au consentement et aux abus sexuels sur enfants. Ils indiquent aux personnes aptes à donner leur consentement qu'elles ont le droit de dire « non ». Ils renseignent également sur l'aide disponible dans les cas où une personne se sent contrainte à donner son consentement.

97. Les messages d'intérêt public appellent également la population à contribuer à la prévention des abus sexuels sur enfants, qui donnent parfois lieu à des grossesses chez les adolescentes. Ils appellent à sensibiliser par l'éducation, et à protéger les victimes en engageant des poursuites.

**Droit à l'éducation (130.124, 130.127)**

98. La loi sur l'éducation et le Plan stratégique du Ministère de l'éducation promeuvent l'accès de tous les enfants à l'éducation. Il n'existe aucun obstacle juridique ou politique empêchant les mères adolescentes d'aller à l'école. Le Département du développement social apporte également un soutien aux adolescentes (Projet Viola).

99. Le Ministère de l'éducation de Saint-Kitts-et-Nevis dispose d'une procédure d'inscription ouverte/en continu au système d'enseignement public. Le Ministère a réduit les obstacles à l'inscription pour les non-ressortissants. Les enfants sont inscrits à titre provisoire pendant le traitement de la demande d'immigration, ce qui leur permet d'accéder à l'éducation avant la fin de la procédure. Les réfugiés sont également inscrits à titre provisoire, y compris dans les cas où ils ne disposent pas de pièces justificatives, car elles ont été perdues ou détruites (par exemple, en cas de migration à la suite de catastrophes naturelles, etc.).

100. En outre, le Ministère de l'éducation a récemment organisé la formation de deux groupes d'enseignants à l'enseignement de l'anglais comme langue étrangère. Cette initiative vise à améliorer l'enseignement dispensé aux élèves apprenant l'anglais dans le système d'enseignement public.

101. L'accès à l'éducation répondant à des besoins particuliers a été renforcé, la Cotton Thomas Comprehensive School ayant ouvert un deuxième campus à Estridge.

102. Le Ministère de l'éducation s'efforce d'améliorer l'éducation répondant à des besoins particuliers en mettant en place un cadre d'élaboration de plans d'éducation individualisés.

103. En 2022, la gratuité de la scolarité a été instaurée pour tous les étudiants déjà inscrits ou s'inscrivant au Clarence Fitzroy Bryant College (CFBC), renforçant l'éducation en tant que mécanisme de développement social. Cette mesure a réduit les obstacles financiers à l'accès à l'enseignement supérieur, permettant ainsi de l'élargir.

104. Le 22 septembre 2025, Saint-Kitts-et-Nevis a inauguré le Christopher-Wilkin Institute of Technology (CWIT), qui fusionne trois dispositifs d'enseignement et de formation techniques et professionnels : le centre d'enseignement professionnel supérieur, le projet Strong et le programme national de formation professionnelle. Le CWIT devrait transformer l'enseignement professionnel et donner aux citoyens les moyens de se prendre en main en dispensant un enseignement inclusif, de qualité et adapté aux besoins futurs, assurant ainsi la pérennité du développement des compétences dans la Fédération.

**Éducation à la santé et à la vie de famille (130.28, 130.29)**

105. Avec l'aide de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), un programme de sensibilisation aux questions de genre destiné aux enfants de moins de 12 ans a été révisé, et en février 2022, trois jours de formation des formateurs sur les questions de genre ont été dispensés aux acteurs concernés, notamment aux ministères, aux organisations non gouvernementales et aux conseillers scolaires.

106. Ce programme de formation aux questions de genre vise à enseigner aux enfants les comportements appropriés en matière de sexualité et l'importance du consentement et à leur apprendre à reconnaître et à signaler les agressions sexuelles, les préjudices ou les abus.

107. Des travaux sont en cours en vue d'intégrer l'éducation à la santé et à la vie de famille (module sur la sexualité et la santé reproductive) au programme de santé scolaire.

108. Un programme d'éducation aux compétences de la vie courante a été élaboré et testé en septembre 2025. Parmi les principaux éléments du programme, on peut citer l'éducation à la santé sexuelle, la prévention de l'abus de drogues et d'alcool, l'éducation à la paix et au règlement des conflits et l'éducation au service au moyen d'un programme pilote de bénévolat et de l'extension des programmes de stages étudiants.

109. Un plan de travail interne a été élaboré afin de prolonger la mise en œuvre du plan sectoriel pour l'éducation au-delà de 2021. La politique nationale de sécurité dans les établissements scolaires a été adoptée en 2022, et des activités de formation et de renforcement des capacités relatives à la préparation aux catastrophes sont en cours. Ainsi, l'élaboration de plans de sécurité dans les établissements scolaires et la réalisation de plans

d'interventions d'urgence et d'exercices d'entraînement ont été des priorités lors de l'année scolaire 2024-2025.

110. En 2022, Saint-Kitts-et-Nevis a lancé son initiative nationale d'éducation en vue du développement durable (EDD) pour 2030, un cadre visant à appliquer la feuille de route de l'UNESCO dans ce domaine. L'initiative d'EDD nationale fait de la mobilisation des jeunes l'une des grandes priorités, et intègre la santé, la sûreté et la sécurité parmi les éléments des plans de développement en matière d'EDD.

#### **Éducation aux droits de l'homme (130.130)**

111. Le programme d'éducation aux compétences de la vie courante testé en septembre abordera les droits de l'homme dans le cadre du module d'éducation à la paix et au règlement des conflits.

112. L'initiative d'EDD nationale, dont l'un des principaux volets est consacré à l'éducation aux droits de l'homme, sera en outre intégrée au programme scolaire.

### **D. Droits de certains groupes ou personnes**

#### **Femmes**

*Violence domestique (130.111, 130.140, 130.141, 130.142, 130.143, 130.144, 130.145, 130.146, 130.147, 130.148, 130.149)*

113. La loi sur la violence domestique (cap. 12.04) fournit un cadre juridique en matière de protection et d'aide aux victimes de violence domestique, en particulier les femmes et les enfants. Elle permet au tribunal de délivrer des ordonnances de protection, d'occupation du logement et de transfert du contrat de bail afin d'empêcher de nouveaux abus et d'assurer une voie de recours et une mise en sécurité.

114. La loi n° 7 de 2022 portant modification de la loi sur la violence domestique renforce ce cadre en permettant de saisir le tribunal d'instance pour demander une ordonnance de protection. Cette modification améliore l'accessibilité pour les victimes et leur famille, car le coût et la complexité des procédures auprès de la Haute Cour étaient auparavant prohibitifs pour de nombreuses personnes.

115. Cette loi élargit la définition de la violence économique en y intégrant le contrôle des ressources financières de la victime et le non-respect des obligations financières. Elle attribue en outre la responsabilité principale de l'aide aux victimes de violence domestique au Directeur des questions de genre, ce qui renforce la responsabilité institutionnelle.

116. Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme sa volonté de renforcer le cadre juridique et institutionnel afin de lutter efficacement contre les abus sexuels sur enfants et la violence fondée sur le genre. Un atelier d'une journée consacré à la violence fondée sur le genre dans la Fédération a été organisé le 21 juillet 2022.

117. Les services destinés aux femmes et aux enfants victimes de violence domestique ou de violence fondée sur le genre bénéficieront d'un memorandum d'accord actualisé récemment entre le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis et l'organisme Garden of Rebirth, signé le 8 mars 2023. Garden of Rebirth est un centre d'aide et d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes.

118. Outre les dispositions juridiques, les mécanismes institutionnels jouent un rôle fondamental en matière de prévention, d'application des lois et d'aide aux victimes. La Police royale de Saint-Kitts-et-Nevis dispose d'une unité d'aide aux victimes formée à la prise en charge des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre.

119. En vue d'apporter des améliorations, le Département des questions de genre a pris l'initiative de renforcer les relations avec l'unité d'aide aux victimes et de l'aider à renforcer ses capacités en recrutant davantage d'agents et en les formant aux pratiques d'intervention et d'enquête tenant compte des questions de genre.

120. Le Ministère de la justice et des affaires juridiques fournit des services d'aide juridique, ce qui permet aux victimes d'accéder à la justice. Il participe également à la sensibilisation et à l'éducation du public par l'intermédiaire de ses réseaux sociaux et du site Web du Département de la commission législative, qui permet d'accéder aux textes de loi actualisés relatifs à la violence fondée sur le genre.

121. En outre, le Ministère collabore avec le Département des questions de genre en organisant des séances de formation juridique pour son personnel, afin de veiller à ce que les agents de première ligne connaissent les cadres juridiques applicables et leurs responsabilités.

122. Reconnaisant la nécessité d'assurer une réponse coordonnée, le Ministère de la justice et des affaires juridiques continue d'apporter un soutien juridique et technique à l'élaboration de textes de loi et noue des partenariats avec les parties prenantes afin d'organiser des séances de formations à l'intention des policiers, du personnel judiciaire et des agents de première ligne.

123. L'enseignement public et les services psychosociaux sont essentiels pour combattre la violence fondée sur le genre de manière globale, car ils contribuent à faire évoluer les attitudes de la société et à informer le public des dispositifs de protection et de soutien existants.

124. Le 12 août 2024, un nouveau programme de formation a été organisé dans le cadre de l'initiative sur la violence en tant que problème de santé publique. Il vise à améliorer les stratégies d'intervention, de déjudiciarisation et de soutien en matière de gestion de la violence et des problèmes sociaux connexes.

125. Ces réformes reflètent la volonté du Gouvernement de lutter contre la violence domestique au moyen de mesures juridiques immédiates et efficaces.

*Promotion des femmes – Politique nationale relative aux questions de genre (130.136, 130.137, 130.138)*

126. En 2021, des femmes de toute la Fédération ont été mises à l'honneur à l'occasion de la Journée internationale des femmes pour leur *leadership* et les services qu'elles ont rendus. Le Département des questions de genre a salué leurs contributions dans le cadre des efforts engagés pour visibiliser le rôle des femmes dans la construction de la nation.

127. Cette même année, le Gouvernement a progressé dans l'élaboration de la politique et du plan d'action nationaux en faveur de l'égalité des sexes. Cette politique, actuellement en dernière phase d'examen, devrait institutionnaliser la prise en compte des questions de genre et fournir un cadre à long terme en matière d'égalité dans les institutions et les programmes gouvernementaux.

128. En 2021, le soutien à la résilience économique des femmes a été renforcé grâce à une initiative régionale menée par un partenaire solide, intitulée « Renforcer l'autonomisation économique des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes après la pandémie de COVID-19 », qui reflétait les priorités des Nations Unies en matière d'autonomisation des femmes.

129. En 2022, deux organisations non gouvernementales basées à Saint-Kitts ont été les premières en Amérique latine et dans les Caraïbes à obtenir des financements par l'intermédiaire d'un partenaire de longue date. Ce succès a créé de nouvelles possibilités pour les femmes entrepreneuses et encouragé les initiatives communautaires.

130. Cette même année, huit femmes ont rejoint la Galerie des femmes pionnières. Cette reconnaissance mettait en avant leurs réalisations en matière de *leadership*, donnant l'exemple aux générations futures.

131. Les femmes de Saint-Kitts-et-Nevis obtiennent d'excellents résultats en sciences et en mathématiques dans l'enseignement secondaire, et leur participation dans les domaines de l'ingénierie et de la robotique dans l'enseignement supérieur connaît une croissance exponentielle. En outre, les femmes représentent désormais plus de 50 % des effectifs en robotique.

132. En 2024, les services pour les jeunes femmes du projet Viola, un projet destiné aux mères adolescentes, ont été élargis avec la mise en place d'un programme de mentorat d'observation visant à faire connaître des parcours professionnels. Les participantes ont été mises en relation avec des professionnels et accompagnées afin d'explorer leurs intérêts professionnels, de renforcer leur préparation à l'emploi et de recevoir de l'inspiration pour poursuivre leurs objectifs.

133. La Ministre chargée du Développement social et des questions de genres a plaidé avec succès en faveur de modifications du programme de travail des femmes dans les prisons. Les détenues sont désormais autorisées à participer à des formations en dehors de l'enceinte carcérale, suivant des modalités similaires au programme existant pour les hommes.

134. En 2025, Saint-Kitts-et-Nevis a célébré la Journée internationale des femmes en organisant un événement national dirigé par des représentants de l'État et par la Commission des femmes dans le sport du Comité olympique de Saint-Kitts-et-Nevis.

135. Cette célébration a encouragé la diversité dans le sport et réaffirmé la volonté d'autonomiser les femmes dans tous les secteurs de la société. Elle a également mis en évidence le soutien manifeste des ministres du Gouvernement, et rappelé que l'égalité des sexes reste une priorité nationale.

## Enfants

### *Convention relative aux droits de l'enfant (130.1, 130.2, 130.3, 130.4, 130.5, 130.6)*

136. Le rapport au Comité des droits de l'enfant a été présenté officiellement en janvier 2025. Le plan d'action national relatif aux observations finales du Comité des droits de l'enfant est en cours d'élaboration. Un cadre de mise en œuvre a été fourni au Directeur des services de probation et de protection de l'enfance. Une réunion avec toutes les parties prenantes aura lieu avant la fin de l'année pour examiner les recommandations du Comité des droits de l'enfant. Le travail d'harmonisation des âges entre différents textes de loi a commencé. Le Ministère des services sociaux a aidé le ministère public à élaborer une proposition au Conseil des ministres concernant l'augmentation de l'âge du consentement sexuel et la modification de la loi sur le mariage afin de supprimer la disposition relative à l'autorisation parentale pour les personnes les plus jeunes. Le Ministère des services sociaux organisera une série d'événements publics en collaboration avec l'Association du Parlement national des jeunes de Saint-Kitts afin de discuter de ces changements avec la population.

137. Les textes révisés de la loi sur la justice pour enfants et de la loi sur la prise en charge et l'adoption des enfants sont actuellement examinés par les Services de probation et de protection de l'enfance et d'autres parties prenantes. Leurs recommandations seront rassemblées et présentées au Ministère de la justice et des affaires juridiques qui y donnera suite.

### *Principes généraux et protection (130.154, 130.155, 130.157)*

138. Le Gouvernement continue de progresser dans l'application des recommandations qu'il a reçues après avoir soumis son rapport dans le cadre de l'Examen périodique universel en 2021. Par exemple, pour mieux aider les jeunes vulnérables de la Fédération, environ 20 conseillers scolaires de l'enseignement secondaire et agents de probation et de protection de l'enfance ont participé à une formation d'une journée le 8 mars 2021.

139. Chaque participant a reçu un manuel visant à aider les conseillers spécialisés dans le traitement de l'usage de substances psychoactives à organiser une brève intervention en cinq séances à l'intention des adolescents présentant des problèmes de consommation de cannabis. Cette intervention comprend deux séances individuelles de thérapie de renforcement de la motivation et trois séances de groupe de thérapie cognitivo-comportementale.

140. Ce programme est connu sous le nom de MET/CBT5. Les séances de thérapie de renforcement de la motivation se concentrent sur les facteurs qui motivent les personnes à changer, tandis que lors des séances de thérapie cognitivo-comportementale, les personnes acquièrent des compétences leur permettant de traiter leurs problèmes et de répondre à leurs besoins autrement qu'en se tournant vers la marijuana.

141. En novembre 2023, une présentation sur le programme national de protection de l'enfance a été organisée pour les équipes de direction des Ministères de la sécurité nationale et de l'éducation.

142. Le 26 février 2025, par l'intermédiaire du groupe de travail sur la sécurité des citoyens, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a poursuivi ses efforts de mobilisation positive des jeunes du pays en organisant une première Journée d'interruption, une initiative d'intervention scolaire nationale visant à combattre la criminalité et la violence tout en promouvant des communautés plus sûres à Saint-Kitts-et-Nevis.

143. Cette initiative novatrice a rassemblé des personnalités et des influenceurs locaux qui ont partagé des mots d'encouragement et des expériences personnelles afin d'inspirer les élèves et de les aider à faire des choix de vie positifs. La Journée d'interruption s'inscrivait dans l'initiative « Au-delà de la campagne de 90 jours ».

144. Saint-Kitts-et-Nevis a participé au Séminaire sur la protection de la jeunesse organisé à Bogota (Colombie) du 25 au 27 mars 2025 dans le cadre du programme EL PAcCTO 2.0 de l'Union européenne. Ce séminaire a permis aux hauts responsables des ministères concernés de discuter de politiques et de stratégies afin de renforcer les systèmes de protection des enfants et des jeunes dans les Caraïbes et en Amérique latine.

145. La participation de Saint-Kitts-et-Nevis a mis en évidence la volonté du pays de procéder à une réforme du secteur de la justice et d'adopter des politiques de développement social qui tiennent compte des besoins des jeunes et respectent les obligations internationales en matière de droits de l'homme, notamment les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 et 16.

### **Autonomisation**

146. En collaboration avec la Banque centrale des Caraïbes orientales, le Gouvernement de la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis a lancé le Programme d'éducation financière et d'épargne en mai 2024. Cette initiative vise à renforcer les compétences financières et les pratiques en matière d'épargne chez les enfants et les jeunes de 5 à 18 ans, en les dotant des outils nécessaires à leur stabilité financière à long terme.

147. L'initiative Réussir grâce à l'investissement personnel, aux ressources et à l'éducation (ASPIRE) est un programme d'éducation financière, d'épargne et d'investissement mis en place par le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis en septembre 2024 à l'intention des jeunes du pays.

148. Les citoyens de la Fédération (par leur naissance ou leur ascendance) âgés de 5 à 18 ans peuvent recevoir une contribution du Gouvernement de 1 000 dollars, qui sera directement versée sur un compte d'épargne ASPIRE au nom de l'enfant. Sur ce versement initial, 500 dollars seront ensuite transférés vers des investissements dans des actions de la Banque nationale et de la société The Cable, donnant ainsi aux jeunes une part dans la croissance économique du pays.

149. À la suite de cette initiative, un programme pédagogique complet sera mis en œuvre dans les établissements scolaires et d'autres institutions. Il couvrira des questions essentielles telles que l'établissement d'un budget, l'épargne, l'investissement et l'entrepreneuriat.

### **Personnes handicapées**

#### *Convention relative aux droits des personnes handicapées (130.19)*

150. Saint-Kitts-et-Nevis a entrepris un examen de la politique de 2017 relative aux handicaps afin de mettre au point une politique nationale révisée et d'élaborer un projet de loi exhaustif sur ce sujet. Un consultant rédige actuellement une politique et un projet de loi visant à protéger contre la discrimination fondée sur le handicap. Cette politique et ce projet de loi refléteront les dispositions énoncées dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées concernant l'accessibilité, la santé, le travail et l'emploi, entre autres. Ces documents devraient être présentés au Conseil des ministres avant la fin de l'année 2025.

151. Ce processus, qui comprend des consultations des parties prenantes et une collaboration interinstitutionnelle, traduit l'engagement du Gouvernement à renforcer la protection et l'autonomisation des personnes handicapées. Une fois achevés et adoptés, ces instruments devraient fournir un cadre plus structuré et fondé sur les droits pour promouvoir l'inclusion, l'accessibilité et l'égalité dans tous les domaines de la vie publique.

*Principes généraux (130.158, 130.159, 130.60, 130.162)*

152. Saint-Kitts-et-Nevis reconnaît l'importance d'adopter des textes de lois qui interdisent explicitement toute discrimination contre les personnes handicapées. Bien que la Constitution de Saint-Kitts-et-Nevis garantisse l'égalité devant la loi et la non-discrimination, il n'existe actuellement pas de loi autonome contre la discrimination portant spécifiquement sur le handicap dans tous les secteurs.

153. Conformément aux obligations mises à sa charge par la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Gouvernement travaille activement à combler cette lacune. En novembre 2022, une discussion a été organisée entre le Gouvernement et des membres de l'Association des personnes handicapées de Saint-Kitts-et-Nevis, comprenant des présentations du président et du vice-président de cette association ainsi que du président de la Société pour les personnes aveugles de Saint-Kitts.

154. Les questions soulevées comprenaient entre autres la recherche d'un local permanent pour l'association, l'actualisation de la législation afin d'y intégrer les dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, la protection des places de stationnement réservées aux personnes handi-capables et l'adaptation d'autres dispositions du Code de la route, le logement, ainsi que la réduction de la stigmatisation du handicap et l'augmentation des possibilités d'emploi.

155. Le 4 avril 2025, en partenariat avec la société TDC Automotive Division et grâce à un don d'un partenaire bilatéral, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a fait l'acquisition d'un nouveau minibus afin d'améliorer l'accessibilité. Le bus est doté de plusieurs dispositifs de sécurité et d'accessibilité, notamment d'une porte automatique pour les passagers, d'un marchepied électrique rétractable, de quatre fauteuils roulants, d'une plateforme élévatrice pour fauteuils roulants, de 10 sièges, d'un système de diffusion audio et de mains courantes à l'intérieur.

156. Le Ministère de la justice et des affaires juridiques garantit l'accès à la justice en mettant à disposition des services d'aide juridique et en améliorant l'accessibilité des tribunaux, notamment en recourant à des interprètes et en prêtant attention aux aménagements physiques. Le Ministère promeut également la culture juridique par l'intermédiaire de ses réseaux sociaux et veille à ce que toutes les lois soient accessibles au public sur le site Web du Département de la commission législative.

157. Le Centre de services de Saint-Kitts sur les troubles du spectre de l'autisme continue de sensibiliser à l'autisme, de fournir des informations et des ressources aux familles et de défendre les besoins des enfants autistes. Les services fournis par le centre sont gratuits.

158. Special Olympics Saint-Kitts-et-Nevis est une organisation à but non lucratif qui vise à traiter les difficultés rencontrées par les personnes ayant un handicap intellectuel par l'intermédiaire du sport, de la santé, de l'éducation et de programmes communautaires.

159. Le 11 septembre 2025, le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et le HCDH ont collaboré avec la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Kitts-et-Nevis et le Ministère des petites entreprises et de l'entrepreneuriat pour organiser un atelier à l'intention du secteur privé sur l'inclusion du handicap dans les entreprises.

160. Cet atelier, qui a réuni des représentants de grandes entreprises ainsi que de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, visait à fournir une formation de sensibilisation ciblée, pratique et mobilisante sur le modèle du handicap fondé sur les droits de l'homme et ses répercussions sur les entreprises. Plus précisément, les séances visaient à analyser les obligations et les possibilités découlant de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en ce qui concerne l'emploi et le secteur privé, et présentaient le concept d'aménagement raisonnable comme un vecteur d'inclusion souple et modulable.

### **Personnes âgées**

161. Le 20 mars 2023, le Ministère de l'autonomisation des jeunes, du vieillissement et des handicaps a lancé le programme de la Journée des personnes âgées dans trois grandes communautés. Un jour par semaine, les participants bénéficient de diverses activités stimulantes portant notamment sur les soins de podologie adéquats pour les personnes diabétiques, l'alimentation saine, la gestion des finances et la préparation aux catastrophes.

162. En juillet 2024, le Ministère a élargi le programme en inaugurant trois nouveaux centres de jour pour les personnes âgées dans trois autres communautés.

### **Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées dans leur propre pays (130.163, 130.164, 130.165)**

163. La loi sur la lutte contre le trafic de migrants a été adoptée en juin 2024 et vise à renforcer la protection des migrants, en particulier des groupes vulnérables, en érigeant en infraction le trafic de personnes et en alourdissant les sanctions encourues par les contrevenants.

164. La troisième partie de la loi définit des infractions liées au trafic de migrants et prévoit des sanctions sévères, y compris des peines d'emprisonnement et des amendes considérables, en particulier lorsque les activités de trafic mettent des vies en danger, impliquent des traitements inhumains ou sont liées à la criminalité organisée.

165. La quatrième partie prévoit des mesures de protection pour les personnes victimes du trafic, en particulier pour les femmes et les enfants. L'article 27(4) garantit aux enfants migrants victimes du trafic le droit d'accéder à l'éducation quel que soit leur statut d'immigration, tandis que l'article 27(5) interdit leur placement en détention et requiert leur placement dans des services de protection de l'enfance adéquats.

166. L'article 27 (par. 6 a)) prévoit la nomination d'un représentant légal pour les mineurs non accompagnés, et les autres dispositions de l'article 27 soulignent que l'intérêt supérieur de l'enfant doit guider toutes les décisions le concernant, notamment la présomption de minorité dans les cas où il existe des incertitudes sur l'âge et le recours à des professionnels qualifiés pour mener des entretiens dans des environnements adaptés aux enfants.

167. Considérées dans leur ensemble, ces dispositions constituent un cadre fondé sur les droits qui tient compte des besoins de l'enfant et renforce l'approche de tolérance zéro du pays à l'égard du trafic de migrants et de l'exploitation connexe.

168. Du 30 juin au 4 juillet 2025, en collaboration avec CARICOM IMPACS et le Système de sécurité régionale, le Ministère de la sécurité nationale a organisé une formation sur la prévention de la traite et du trafic de personnes. Cette formation a rassemblé un total de 50 participants, représentant les forces de la police royale de Saint-Kitts-et-Nevis, les forces de défense de Saint-Kitts-et-Nevis, le Département des douanes et des droits d'accise, le Département de l'immigration, les Services de probation et de protection de l'enfance, l'administration pénitentiaire de Saint-Kitts-et-Nevis et le dispositif de lutte contre la traite des personnes et de contrôle des frontières. La formation a renforcé la capacité à détecter, prévenir et combattre les incidents de traite et de trafic des personnes et à collaborer efficacement entre différents organismes et secteurs.

## **VI. Difficultés et contraintes rencontrées**

169. Le Gouvernement continue de rencontrer des difficultés pour respecter les délais fixés par les organes conventionnels. Saint-Kitts-et-Nevis est actuellement en retard sur la présentation de trois rapports, à savoir les rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (2007), au Comité des droits des personnes handicapées (2021) et au Comité contre la torture (2021). Ce retard est le reflet d'un manque de ressources techniques et humaines pour suivre et recueillir les données de manière cohérente dans les différents ministères. Le Gouvernement est conscient de ces lacunes en matière de présentation de rapports et souligne la nécessité de disposer de capacités institutionnelles dédiées pour renforcer le respect de ses obligations.

170. La surpopulation carcérale et le manque d'infrastructures continuent de poser des difficultés en ce qui concerne la gestion humaine des personnes privées de liberté. Malgré les efforts en cours pour renforcer les programmes de réinsertion et de justice réparatrice, l'absence d'un nouveau centre de détention et l'insuffisance des mesures de substitution à la détention restent des obstacles structurels.

171. Des lacunes institutionnelles subsistent également en matière de droits de l'homme. Saint-Kitts-et-Nevis n'est pas encore doté d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris. Bien que le Comité de probation et de protection de l'enfance ait été désigné comme mécanisme possible, un soutien juridique, institutionnel et technique supplémentaire est nécessaire.

172. Enfin, le manque de données, en particulier de statistiques ventilées par genre, âge, handicap et statut de migrant/réfugié limite la capacité à mesurer les effets des réformes sur les groupes vulnérables. Une assistance technique est nécessaire pour renforcer les systèmes de collecte des données dans tous les secteurs.

## VII. Conclusion

173. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis affirme à nouveau que des progrès significatifs ont été réalisés depuis le troisième cycle de l'Examen périodique universel, notamment en matière de renforcement des systèmes de protection sociale, de promotion de l'égalité des sexes, d'élargissement de l'accès à l'éducation et aux services de santé, de modernisation de l'administration de la justice et d'intégration des principes relatifs aux droits de l'homme dans les lois et les politiques.

174. Le Gouvernement reconnaît cependant que des difficultés subsistent, notamment en matière de surpopulation carcérale et de retard dans la présentation des rapports aux organes conventionnels, et qu'il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles du mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi en ce qui concerne le suivi et l'application des recommandations. Pour combler ces lacunes, des efforts nationaux soutenus et une coopération nationale renforcée seront nécessaires.

175. À l'avenir, Saint-Kitts-et-Nevis entend consolider les avancées et promouvoir de nouvelles réformes. Les priorités comprennent l'expansion de la justice réparatrice et des approches de déjudiciarisation, la numérisation des procédures de justice afin d'améliorer leur efficacité et de réduire les retards de traitement, et la promotion de la résilience au moyen d'actions climatiques et de politiques de développement inclusives.

176. Nous appelons donc la communauté internationale à continuer de faire preuve de solidarité, en fournissant une coopération technique ciblée et un soutien financier dans des domaines tels que la présentation de rapports aux organes conventionnels, la réforme du système carcéral et de détention, les systèmes de données relatifs au suivi de la situation des droits de l'homme, et la création d'une institution nationale des droits de l'homme. Ce soutien permettra à Saint-Kitts-et-Nevis d'honorer pleinement ses obligations relatives aux droits de l'homme et de contribuer à l'avancement collectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

---